

Communiqué de presse

Tiers-lieux en Ile-de-France

Quels usages pour les entreprises franciliennes ?

Les tiers-lieux connaissent un fort développement dans la plupart des grandes métropoles des économies avancées, notamment le coworking ou les espaces dits « flexibles ». En Ile-de-France, ils sont passés en quatre ans de 620 à 1030, soit une hausse de + 66 %, +140 % pour le seul coworking (source Institut paris région). Ces espaces répondent à des évolutions de l'économie, comme le développement important de l'entrepreneuriat en Ile-de-France ces dernières années. Malgré les avantages qu'ils offrent, leur développement se heurte à des limites intrinsèques liées à leur modèle économique, notamment dans les zones les moins denses de la région. Par ailleurs, compte tenu des enjeux actuels de réindustrialisation, l'offre francilienne de tiers-lieux dits « de production » n'est pas réellement adaptée aux besoins des startups industrielles.

Afin de renforcer l'adéquation entre l'offre de tiers-lieux et les besoins des entreprises franciliennes, la CCI Paris Ile-de-France formule des propositions selon quatre priorités :

1. **Améliorer** la lisibilité des différentes offres et modèles de tiers-lieux pour les entreprises utilisatrices
2. **Renforcer** la pérennité des modèles économiques des tiers-lieux situés dans les zones de moindre densité
3. **Développer** l'offre de tiers-lieux de production adaptée aux besoins des artisans, start-ups, TPE industrielles en Ile-de-France
4. **Soutenir** le développement du télétravail en tiers-lieux en Ile-de-France

[Consulter l'intégralité du rapport](#)

Relations presse :

Hassan Chalada - 01 55 65 70 57 – hchalada@cci-paris-idf.fr

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [Espace presse](#)